

Thème : Le droit disciplinaire de la fonction publique

Date : Vendredi 15 novembre 2024 de 14h00 à 17h00

Lieu : Poitiers + visio

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Maîtriser les grands principes du droit disciplinaire*
- *Connaître les dernière jurisprudence en la matière*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Les fautes disciplinaires
- La question de la suspension
- La procédure disciplinaire
- La sanction disciplinaire
- Les recours contentieux (exercice, étendue des contrôles du juge, conséquences des annulations)

➤ Moyens pédagogiques : Présentation à partir d'un support de formation

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Manuel DELAMARRE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation ; Maître de conférence à Sciences-Po Paris ; Ancien premier conseiller de cour administrative d'appel

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.